PACAGE :
Nom ou raison sociale :
Commune :
Tel :
Mel :

Maintien et/ou implantation des couverts au titre de la conditionnalité des aides de la PAC
Demande de reconnaissance de cas de force majeure du fait de circonstances météorologiques exceptionnelles

Les précipitations qui sévissent en Haute-Saône depuis le mois d'octobre m'empêchent de réaliser les travaux de récolte et de semis dans mes champs.

Je ne peux pas implanter ma culture d'automne / mon couvert / une culture secondaire, ou bien le maintien de mes semis déjà effectués est compromis => cette situation peut m'amener à ne pas respecter certaines obligations liées à la conditionnalité des aides de la PAC (au titre des BCAE).

Tableau des parcelles concernées :

N° îlot	N° parcelle	Commune	Culture ou couvert précédent(e) (ou encore non récoltée)	Culture d'automne ou couvert qui était prévu(e)	La culture ou le couvert est (*cocher la case)*		
					Non semé(e)	Non levé(e)	Détruit(e)

Je sollicite donc la reconnaissance de la force majeure impliquant le non-respect des obligations liées à ma demande d'aides PAC pour cette campagne 2023 sur les parcelles indiquées ci-dessus.

J'apporte des éléments circonstanciés détaillant les conséquences des intempéries sur l'exploitation ainsi que l'explication de l'impossibilité technique ou agronomique (cumul de précipitations, types de sols, …) de respecter la présence d'une culture ou d'un couvert :

_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____
_____

Les parcelles concernées sont situées : ☐ en zone inondable ou ☐ à proximité d'un cours d'eau
(si ce n'est pas le cas pour toutes, j'entoure les parcelles concernées dans le tableau précédent)

Je joins le cas échéant des photos géolocalisées et datées montrant que les parcelles concernées sont impraticables car les sols sont gorgés d'eau ou, dans le cas d'un couvert détruit ou n'ayant pas levé, attestant de l'état du couvert.

Sans éléments circonstanciés, la demande ne pourra pas être prise en compte.

Date :

Signature (de tous les associés si GAEC) :

Document à transmettre **au plus tard le 15/12/2023**
- par courrier à la : DDT de la Haute-Saône,
Service Économie et Politiques Agricoles
24 boulevard des Alliés
CS 50389
70014 VESOUL CEDEX
- ou par mel : ddt-telepac@haute-saone.gouv.fr